

**MONTRÉAL**

Place Victoria, 43<sup>e</sup> étage  
800, Square Victoria, C.P. 303  
Montréal H4Z 1H1  
Téléphone 514 866-6743  
Télécopieur 514 866-8854

**JOLIETTE**

1075, boul. Firestone  
Bureau 3100, Joliette J6E 6X6  
Ligne Mtl 514 990-4485  
Téléphone 450 759-8800  
Télécopieur 450 759-8878

**LAVAL**

3055, boul. Saint-Martin Ouest  
Bureau 610, Laval H7T 0J3  
Ligne Mtl 514 990-8884  
Téléphone 450 686-8683  
Télécopieur 450 686-8693

**LONGUEUIL**

1372, avenue Victoria  
Longueuil J4V 1L9  
Téléphone 450 672-4681  
Télécopieur 450 465-3700

**SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU**

202, rue Richelieu, bureau 205  
Saint-Jean-sur-Richelieu J3B 6X8  
Téléphone 450 358-5737  
Télécopieur 450 358-5748

**SAINT-JÉRÔME**

490, rue Laviolette  
Saint-Jérôme J7Y 2T9  
Téléphone 450 431-0705  
Télécopieur 450 431-1247

**SHERBROOKE**

20, rue Bryant  
Sherbrooke (Québec) J1J 3E4  
Téléphone 819 481-0324  
Télécopieur 819 481-0337

Laval, le 15 novembre 2023

**Par courriel et par dépôt électronique**

Me Véronique Dubois, secrétaire

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE DU QUÉBEC**

800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : R-4210-2022 – Demande d'approbation du plan  
d'approvisionnement 2023-2032 du Distributeur  
Intention de l'AQCIE-CIFQ d'intervenir dans le cadre de la  
phase 2**

**N./D. : 106 532**

Chère consoeur,

La présente fait suite à votre lettre du 9 novembre 2023 (A-0068) dans le présent dossier et vise à vous confirmer que l'AQCIE-CIFQ désirent intervenir dans le cadre de la phase 2 du présent dossier.

Les intervenants ont l'intention de traiter des enjeux ci-après décrits.

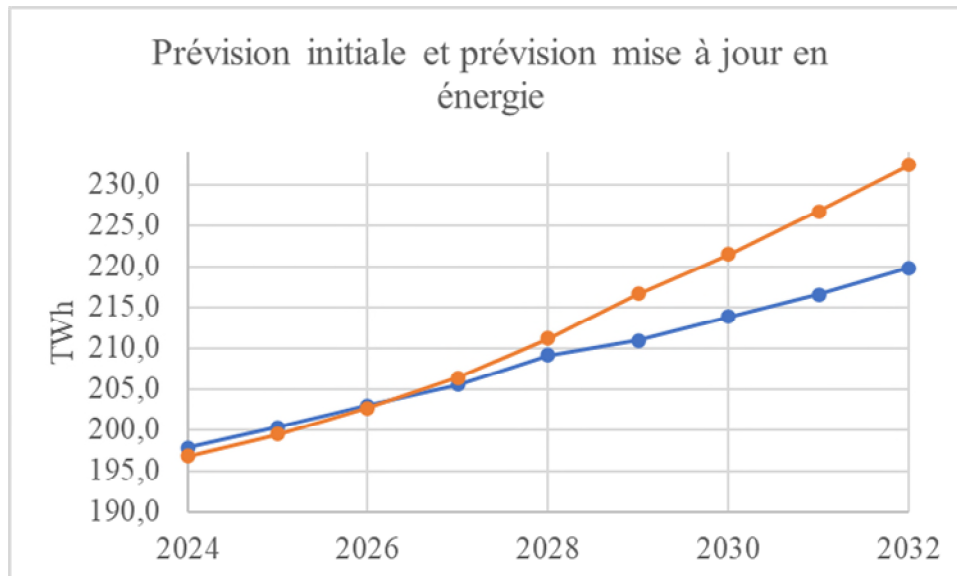
**A- PRÉVISION DE LA DEMANDE**

Dans sa décision D-2023-109, la Régie prend acte de la prévision de la demande déposée par le Distributeur pour le réseau intégré (par. 29), et en prévision de la phase 2 du dossier elle demande au Distributeur (par. 209) de :

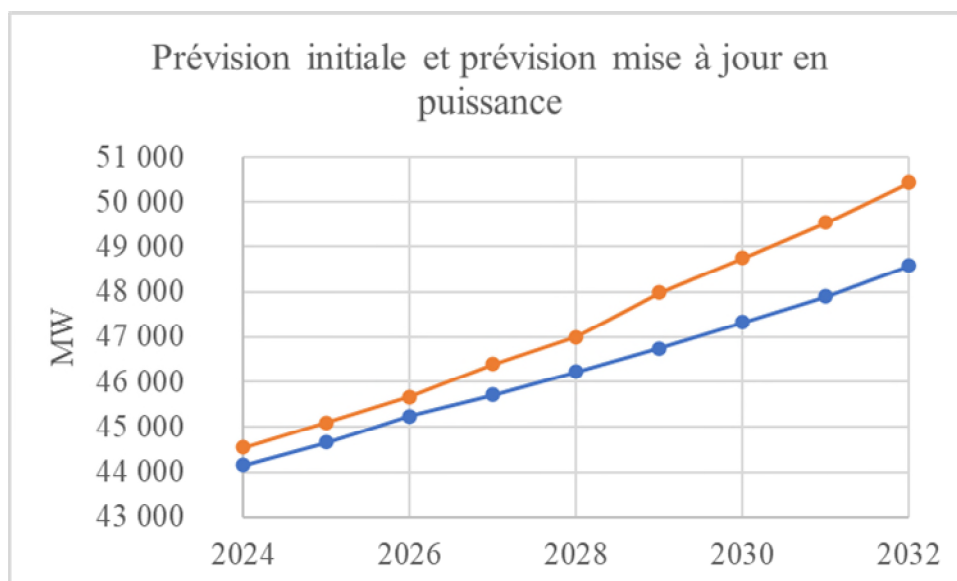
- « 1. Mettre à jour la prévision de la demande en puissance et en énergie, incluant l'impact des mesures d'efficacité énergétique;
2. Tenir compte de la contribution des contrats octroyés dans le cadre des A/O 2021-01 et 2021-02 et de la contribution attendue de l'A/O 2023-01;
3. Mettre à jour la puissance et l'énergie additionnelles requises;
4. Respecter les critères de fiabilité en puissance et en énergie. »

En comparant la prévision des besoins en énergie mise à jour par le Distributeur le 31 mars 2023 lors de la phase 1 et reproduite à la décision D-2023-109 (page 41), avec la prévision présentée le 1<sup>er</sup> novembre 2023 dans

le cadre de la phase 2 (B-0148, page 11), les intervenants constatent une augmentation très importante des besoins en énergie, surtout à partir de l'année 2028, comme le montre le graphique ci-dessous. À l'horizon 2032, l'écart entre les deux prévisions est de 12,4 TWh.



En comparant la prévision des besoins de puissance mise à jour par le Distributeur le 6 juin 2023 lors de la phase 1 et reproduite à la décision D-2023-109 (page 42), avec la prévision présentée le 1<sup>er</sup> novembre 2023 dans le cadre de la phase 2 (B-0148, page 13), les intervenants constatent une augmentation importante des besoins de puissance. À l'hiver 2027-2028, l'écart est de 774 MW et atteint 1844 MW à l'hiver 2031-2032, comme le montre le graphique ci-dessous.



Étant donné l'importance de la prévision des besoins pour la détermination du plan d'approvisionnement, l'AQCIE-CIFQ entendent vérifier le bien-fondé de la nouvelle prévision des besoins notamment en examinant l'information présentée à l'État d'avancement 2023 du Plan d'approvisionnement 2023-2032. Ils questionneront également le Distributeur sur la part de l'augmentation des besoins visant à répondre aux nouveaux projets industriels et la manière dont celle-ci a été évaluée.

Ils entendent également évaluer l'impact d'une prévision trop élevée. Ils prendront en considération notamment le fait que le Distributeur déclare qu'en cas d'une demande plus faible, il s'ajuste à la situation en réduisant les livraisons d'électricité patrimoniale<sup>1</sup>.

#### **B- LE PROFIL DES BESOINS ET DES APPROVISIONNEMENTS ADDITIONNELS REQUIS**

Le Distributeur présente plusieurs figures aux pages 45 à 49 de la pièce B-0020:

- Comparaison du profil horaire des besoins réguliers du Distributeur (2024 et 2032) avec la courbe des puissances classées de l'électricité patrimoniale ;

<sup>1</sup> B-0020, p. 36. Voir aussi l'article 71.1 de la *Loi sur la Régie de l'Énergie*.

- Courbe des puissances classées du profil horaire des approvisionnements additionnels requis pour les années 2023, 2024, 2025 et 2032;
- Valeurs horaires maximales en achat, par mois, sur les marchés de court terme pour les années 2023, 2024 et 2025.

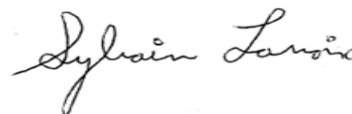
L'AQCIE-CIFQ entendent demander une mise à jour de l'information présentée à ces figures en fournissant le même type d'information pour chacune des années à partir de 2028. Les intervenants entendent demander des explications supplémentaires en vue d'en tirer des conclusions quant aux caractéristiques des approvisionnements additionnels requis.

### **C- LE BILAN EN ÉNERGIE ET EN PUISSANCE**

Les intervenants entendent examiner les bilans en énergie et en puissance mis à jour dans le cadre de la phase 2, ainsi que chacun des éléments de ces bilans, notamment les hypothèses retenues reliées au renouvellement des contrats existants dont l'échéance est avant l'année 2033 (B-0148, Tableaux 3.1 à 3.3), ainsi que les nouveaux approvisionnements prévus (B-0148, Tableau 3.4). L'examen de ces informations permettra aux intervenants de formuler des recommandations appropriées. Concernant les contrats de cogénération venant à échéance (B-0148, Tableau 3.3), les intervenants feront valoir l'importance de leur renouvellement, considérant que ces contrats sont essentiels pour répondre aux besoins énergétiques des usines de pâtes et papiers et du Distributeur, en plus de contribuer à la réduction des GES par l'utilisation de la biomasse en remplacement des combustibles fossiles.

Vous trouverez joint à la présente le formulaire concernant la liste des sujets que les intervenants entendent traiter, ainsi que leur budget de participation.

Veuillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos salutations distinguées.



Me Sylvain Lanoix  
✉ Slanoix@duntonrainville.com

p.j.  
c.c. Jocelyn B. Allard, AQCIE  
Louis Germain, CIFQ  
Paul Paquin, analyste  
Me Simon Turmel, HQD